

Branche des bestiaux.—L'activité de la branche des bestiaux se concentre sur l'application de programmes destinés à encourager la production et la vente des meilleurs types et des meilleures qualités de bestiaux pour le commerce. Cette branche applique la loi du bétail et des produits animaux et la loi du pedigree des animaux.

Cette branche est sous la direction du commissaire des bestiaux et son travail est réparti dans trois chenaux principaux: service ambulante, service des marchés et service de l'aviculture.

Les services ambulants, en vertu de la loi des bestiaux et des produits animaux, appliquent les programmes de classement, qui comprennent le classement du bacon pour exportation, le marquage du bœuf pour le commerce domestique et le classement de la laine domestique.

Les certificats d'animaux de race pure sont obtenus par l'intermédiaire du Record de Performance des Animaux laitiers de Race Pure, le Registre de Taureaux de Race Pure, et le Registre des Verrats de Race Pure. Ce service fournit aussi des taureaux reproducteurs et pourvoit à leur transport.

Les projets d'engraissement comprennent l'assistance aux fermiers de l'Est et l'engraissement des agneaux de l'Ouest ainsi que différents concours tels que ceux des litières de porcs à bacon. Les clubs d'élevage de veaux, les clubs d'élevage d'agneaux pour garçons et filles et les clubs conjoints d'élevage du porc sont sous la surveillance directe du Service des Vétérinaires sur place.

La *Breeding Club Policy* fournit par tout le Dominion l'assistance à l'élevage des chevaux par l'intermédiaire d'octrois aux cercles organisés employant des étalons sains et de race pure. Dans les cinq provinces de l'Est l'assistance du Dominion consiste en primes aux propriétaires d'étalons de race pure qui passent l'examen nécessaire. Des jumenteries tiennent à la disposition des éleveurs les services de reproducteurs de haute classe de pur-sang et des types de chasse, produisant les meilleurs types en demande pour la remonte au pays et à l'extérieur.

Le service des marchés applique la loi du bétail et des produits animaux dans les parcs publics de bestiaux et s'efforce de maintenir des pratiques commerciales justes ainsi que les meilleures facilités commerciales.

Le service de renseignements sur les marchés représente la source officielle d'information sur l'offre et la demande de bestiaux pour le commerce; c'est une branche du service des marchés.

Le service de classement des porcs assure que les porcs classifiés officiellement sont payés le prix attaché à leur classification. Ceci a grandement amélioré le type et la qualité du porc et du bacon canadiens ainsi que l'expansion de notre commerce en produits du porc avec le Royaume-Uni.

Le service de l'aviculture stimule cette industrie par un système d'inspection des œufs, l'application de standards de qualité à l'exportation, l'importation et le commerce domestique, assurant le paiement des œufs selon leur classification et l'octroi de primes aux producteurs. Ces services comprennent l'inspection de la volaille habillée, le registre de performance des volailles, le plan approuvé des couvées, les pratiques standardisées des couvées, la distribution des jeunes coqs, principalement par l'intermédiaire des cercles des jeunes, la réglementation des cercles d'aviculture et le service de renseignements sur les marchés de la volaille.

Cette branche cherche à stimuler l'industrie en assurant le paiement sur une base de qualité pour tout le bétail vivant. *La politique des exportations* a pour but